

Commentaire article 146 cc

Par **lequeau**, le **25/02/2017** à **12:20**

Bonjour à tous,

je dois faire un commentaire d'article sur le 146 du code civil en droit de la famille ("il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement") et j'ai du mal à trouver un plan.

j'ai pensé à

I) le consentement: reflet de l'intention matrimoniale.

A) la volonté de se marier

B) l'expression du consentement

II) le consentement: garantie du sérieux du mariage

A) la protection de l'institution

B) le risque de la nullité

vous en pensez quoi ?

merci d'avance de vos réponses [smile3]